



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

SEANCE DU 12 FÉVRIER 2026

OBJET : URBANISME

48/Voiries - Dénominations

B/ ZAC Ivry-Confluences - Allée Ebru Timtik

IVRY
S/ SEINE

Mairie Esplanade Georges Marrane
94205 Ivry-sur-Seine Département du Val-de-Marne
T (33) 01 49 60 25 08 F (33) 01 49 60 25 88

ETAT DE PRESENCE POINT 48

Nombre de membres composant le Conseil.....	47
Nombre de Conseillers en exercice.....	47
Présents.....	31
Absents représentés.....	7
Absents excusés.....	5
Absents non excusés.	4

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX, LE DOUZE FÉVRIER à DIX-HUIT HEURES TRENTE, le Conseil Municipal de la Ville d'Ivry-sur-Seine s'est réuni en assemblée sous la présidence de Monsieur Philippe BOUYSSOU, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le conformément à la procédure prévue par l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

ETAT DE PRESENCE POINT 48

PRESENTS

M. BOUYSSOU, Maire

M. RHOUMA, Mme BERNARD, Mme OUDART, Mme KIROUANE, Mme FREIH BENGABOU, M. PECQUEUX, M. QUINET, M. SPIRO, Mme LERUCH, M. OURABAH-BERTOUT, M. BUCH, Mme CHOUAF, M. PRIEUR, adjoints au Maire

Mme LE FRANC, Mme DORRA, Mme LALANDE, Mme BOUFALA, Mme BOULKROUN, Mme MEDEVILLE, M. Levrien, M. BADI, M. HARDOUIN, M. KHALED, M. MASTOURI, M. FAVIER, M. FOURDRIGNIER, M. MALHEIRO, M. THOMAS, Mme MANGIN, M. Riedacker, conseillers municipaux.

ABSENTS REPRESENTES

Mme PIERON, Adjointe au Maire, représentée par M. SPIRO,
M. GASSAMA, Adjoint au Maire, représenté par Mme BERNARD,
Mme GILIS, Conseillère municipale, représentée par M. THOMAS,
Mme RAER, Conseillère municipale, représentée par M. PECQUEUX,
M. GUESMI, Conseiller municipal, représenté par M. MASTOURI,
Mme HALLAF-ISAMBERT, Conseillère municipale, représentée par Mme LERUCH,
Mme BLONDET, Conseillère municipale, représentée par Mme OUDART.

ABSENTS EXCUSES

Mme DIARRA, Conseillère municipale,
M. BAMBA, Conseiller municipal,
M. DANSOKO, Conseiller municipal,
M. MRAIDI, Conseiller municipal,
Mme MACALOU, Conseillère municipale.

ABSENTS NON EXCUSES

M. AUDEBRAND, Conseiller municipal,
M. AUBRY, Conseiller municipal,
Mme OUABBAS, Conseillère municipale,

Mme KAAOUT, Conseillère municipale.

Lesquels forment la majorité des membre en exercice et peuvent valablement délibérer en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.



URBANISME

48/Voiries - Dénominations

B/ ZAC Ivry-Confluences - Allée Ebru Timtik

LE CONSEIL,

vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2121-29,

vu l'arrêté préfectoral n°2010/7224 du 28 octobre 2010, décidant la création de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) Ivry-Confluences,

vu le programme de ladite ZAC, prévoyant la construction de logements, bureaux, activité, commerces, et équipements publics desservis par de nouveaux espaces publics et voiries,

considérant la création d'une nouvelle allée, située entre l'avenue de l'Industrie et l'esplanade Kateb Yacine,

considérant qu'il convient de donner un nom à cette allée,

vu la proposition du groupe de travail sur les dénominations lors de sa séance du 9 avril 2025, de nommer cette nouvelle allée « Ebru Timtik », avocate turque, membre de l'Association des avocats contemporains, spécialisée dans la défense de cas politiquement sensibles, arrêtée, emprisonnée et condamnée à 13 ans et 6 mois de prison par la justice turque en 2019 « pour appartenance à une organisation terroriste », qui meurt au bout de 238 jours d'une grève de la faim entamée pour réclamer un procès équitable,

vu l'avis favorable de la commission La Ville en Transition du 5 avril 2023,

vu le plan, ci-annexé,

DELIBERE

Adopté à la majorité

par 36 voix pour, 2 voix contre

ARTICLE UNIQUE : DECIDE de dénommer « Ebru Timtik » la nouvelle allée, entre l'avenue de l'esplanade Kateb Yacine, et AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE

RECU EN PREFECTURE

LE

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 25/02/2026